

2008/732 - ORGANISATION DE LA 6E COUPE DU MONDE DES CLUBS CHAMPIONS DE TORBALL AU PALAIS DES SPORTS DE GERLAND LES 7, 8 ET 9 NOVEMBRE 2008 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "HANDISPORT LYONNAIS" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Fédération Internationale des sportifs mal voyants (I.B.S.A.) et la Fédération Française Handisport ont confié à l'Association « Handisport Lyonnais » l'organisation à Lyon de la 6^e Coupe du Monde des Clubs Champions de torball, du vendredi 7 novembre au dimanche 9 novembre 2008.

Le torball est un sport collectif qui se pratique dans un gymnase formant les limites de « l'étendue sonore ». Les joueurs, compétiteurs aveugles ou malvoyants, peuvent se déplacer sur une aire de jeu délimitée par des ficelles tendues à 40 cm du sol et comportant notamment comme repère tactile, un ballon dont le lancer se fait à la main, objet identifié puisque sonore, ne pouvant que rouler sous ces ficelles sans les toucher.

Seize nations représentées par vingt-huit équipes championnes (19 masculines et 9 féminines) participeront à cette manifestation sportive qui se déroulera simultanément au Palais des Sports de Gerland et à la Cité Scolaire Internationale (petit et grand gymnases).

Trois terrains seront nécessaires au bon déroulement de cette compétition.

Je vous rappelle que par délibération du 23 juin 2008, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention de 5 000 € allouée à l'Association « Handisport Lyonnais », association organisatrice de cette compétition. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 80 510 €.

La tenue de cette manifestation permettra au public lyonnais de découvrir cette discipline sportive pratiquée par les aveugles et les malvoyants.

Afin de permettre à cette Association de prendre en charge cet événement dans les meilleures conditions possibles, je vous propose à titre exceptionnel d'accorder la gratuité du Palais des Sports.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de gratuité de mise à disposition de la salle pour ce rassemblement, la valorisation de cette mise à disposition étant équivalente à 5 142,80 € TTC ».

Vu la délibération du 23 juin 2008 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie associative ;

DELIBERE

1 – La gratuité du Grand Palais des Sports est accordée à l'Association « Handisport Lyonnais », les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 novembre 2008, pour l'organisation de la 6^e Coupe du Monde des Clubs Champions de torball.

2 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Handisport Lyonnais » est approuvée.

3 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD